

— Cartes actions —

Exil

- La seule différence entre l'action "Traître" et l'action "Exil" tient-elle au fait qu'avec le Traître le noble adverse exclu du plateau est remplacé par un noble du joueur qui fait l'action ?

Non. Lorsque l'on joue une carte Exil, on doit également désigner le quartier où se déroulera l'action et lancer le dé. Le résultat du dé donne le nombre total de nobles qui seront éliminés du quartier désigné.

— Ordre de tour et "exil" —

- 2 questions:

1- Le meneur aux pointages est-il toujours de donneur (à 3 joueurs) et le 2ième meneur aux pointages le deuxième donneur. Ou c'est chacun son tour?

2- Si tout les joueurs ont 10 PP en même temps, est-ce qu'il y a quand même une action "Exil" pour celui qui en a le moins (de PP).